

Examens professionnels fédéraux et examens professionnels fédéraux supérieurs

Une évaluation axée sur les compétences : pourquoi et comment ?

La spécialité des examens fédéraux : axés sur le résultat (« output-driven »)

Les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs constituent une sorte d'exception dans le paysage suisse de la formation. Contrairement aux autres types de formations, pour lesquels les programmes (voies et contenus) sont reconnus et réglementés, dans le cas des examens fédéraux, « seules » les conditions d'admission aux examens et de réussite à la procédure de qualification finale sont soumises à une réglementation. Les examens fédéraux sont donc réglementés par rapport aux outputs alors que tous les autres types de formations le sont par rapport aux inputs et aux processus de formation.

Autre différence par rapport à tous les autres éléments du paysage de la formation : le pilotage et la gestion de la qualité sont du ressort, non pas des cantons et des prestataires de formation, mais des organes responsables des examens à l'échelon national (organisations du monde du travail) et de leurs commissions d'examen et d'assurance de la qualité.

Cette spécificité des examens fédéraux a une incidence sur les exigences à remplir quant à la qualité des procédures d'examen. Les épreuves doivent en effet mettre plus particulièrement l'accent sur les compétences professionnelles et ne pas se limiter aux simples connaissances professionnelles du candidat.

L'employabilité ne se résume pas à la maîtrise de connaissances spécialisées et approfondies

Les organisations du monde du travail (associations patronales, syndicales et professionnelles) sont responsables des examens fédéraux. Il leur appartient de définir quelles qualifications il faut posséder pour pouvoir exercer de manière compétente une profession ou une fonction particulière dans le monde du travail. Les examens fédéraux fournissent pour ainsi dire aux employeurs potentiels la preuve que le titulaire du titre correspondant satisfait aux exigences du marché du travail, autrement dit que les personnes ayant réussi un examen fédéral sont aptes à occuper un emploi dans la branche concernée (employabilité). D'où l'obligation de concevoir des procédures d'examen permettant de tirer des conclusions fiables sur les compétences professionnelles du candidat. Les compétences professionnelles résultant elles-mêmes de l'association complexe de plusieurs compétences mises en exergue dans une situation donnée, les évaluer s'avère être également une tâche complexe.

Partant de ce constat, je souhaiterais expliquer quels sont les quatre éléments qui, selon moi, caractérisent une qualification professionnelle.

1. Connaissances professionnelles

Les professionnels hautement qualifiés et spécialisés dans un domaine doivent disposer de connaissances professionnelles approfondies dans leur champ d'activité. Ces connaissances peuvent tout aussi bien porter sur des bases légales que toucher à la science, à la société ou à l'économie, sans oublier la terminologie propre à la profession ou au champ professionnel en question. Les examens professionnels et professionnels supérieurs se caractérisent par le fait que disposer de connaissances professionnelles et

les comprendre n'est en général pas suffisant. Ils exigent le plus souvent des activités en lien avec les niveaux supérieurs, à savoir l'application, l'analyse, la synthèse et l'évaluation¹.

2. Connaissances méthodologiques – savoir-faire

La qualification professionnelle repose autant sur les connaissances méthodologiques que sur les connaissances professionnelles. Les professionnels hautement qualifiés savent exactement comment les processus de travail propres à leur branche sont conçus, sur quelles procédures et quelles méthodes ils s'appuient, et sont en outre capables de mettre en œuvre ces processus par eux-mêmes. Il faut, pour arriver à ce résultat, qu'ils aient acquis de l'expérience dans leur domaine et développé une pratique professionnelle leur permettant d'utiliser efficacement les procédures et les méthodes courantes. De plus, il peut s'avérer également nécessaire d'adapter régulièrement, selon la situation, les procédures en vigueur pour certaines qualifications professionnelles, voire d'en élaborer de nouvelles.

3. Comportement personnel par rapport à sa profession

Etre efficace dans la profession que l'on exerce dépend aussi du comportement que l'on adopte. Chaque qualification professionnelle appelle des comportements différents allant, entre autres, des facultés de planification et de communication aux compétences en marketing et en conseil en passant par l'habileté manuelle et la capacité à gérer des situations de stress ou à assumer des fonctions de responsable. Ces traits de personnalité sont souvent regroupés sous la notion de « compétences personnelles et sociales ».

4. Apprendre de sa propre expérience

Pour être efficace dans la profession que l'on exerce, il faut aussi être capable d'apprendre de ses propres expériences professionnelles pour continuer à se former et à s'améliorer. D'où la nécessité d'analyser ses propres expériences professionnelles. L'analyse des pratiques amène chacun à se demander s'il fait ce qu'il doit faire et s'il le fait correctement. L'importance de cette analyse des pratiques professionnelles est souvent sous-estimée et très peu prise en compte dans les examens. Cet aspect tient peut-être également au fait que cet élément de la qualification professionnelle est difficile à mesurer et à évaluer.

Les examens axés sur les compétences posent des exigences élevées aux organes responsables des examens

Les examens professionnels et professionnels supérieurs doivent permettre de faire des déductions fiables sur l'employabilité des candidats à ces examens. Vu la complexité des qualifications professionnelles décrites ci-dessus et le fait que les décisions des experts et des commissions d'examen et d'assurance de la qualité doivent pouvoir être objectivement fondées en cas de recours, il est facile de comprendre que les examens portent souvent surtout sur les connaissances professionnelles. Or, déduire l'employabilité d'un candidat en le testant sur ses connaissances professionnelles ne suffit pas. L'expérience montre en effet que les meilleurs en théorie ne sont pas nécessairement les meilleurs dans la pratique.

Partant de ce constat, de quelle manière et par l'intermédiaire de quelles procédures peut-on tester des qualifications professionnelles complexes de manière fiable ? Voici quelques points à respecter :

1. Faire accomplir des tâches en prise directe avec les réalités de la profession

Plus les tâches à accomplir reflètent la réalité complexe d'une profession, plus les chances

¹ Voir la taxonomie des objectifs cognitifs de B.S. Bloom, 1972.

d'évaluer avec justesse l'employabilité du candidat sont grandes. Entrent par exemple dans cette définition les travaux de projet et de diplôme, qui allient présentation et analyse de projets concrets en lien avec l'activité professionnelle du candidat. Les études de cas réels ou proches de la réalité – traitées par écrit, oralement et/ou dans le cadre d'un travail pratique – peuvent également convenir. L'important est que les experts puissent poser des questions sur les solutions mises au point et présentées par le candidat, et que les échanges avec les candidats se fassent de professionnels à professionnels (entretien professionnel). Ces entretiens professionnels, tout comme les jeux de rôles, sont, en outre, un excellent moyen d'apprécier le comportement personnel et la pratique professionnelle des candidats.

2. Faire accomplir des tâches variées afin de tester la qualification professionnelle sous plusieurs angles

Il s'avère souvent judicieux et nécessaire de tester plusieurs fois les compétences professionnelles des candidats par le biais de différentes procédures et de différents types d'épreuves. Cette manière de procéder permet de diminuer le risque d'une seule évaluation réductrice et offre aux candidats la possibilité de démontrer leurs capacités pour des tâches variées dans des contextes différents. Il peut donc être tout à fait opportun de mettre en place des épreuves non seulement écrites mais aussi pratiques, de demander des attestations de compétences pour l'admission à la procédure de qualification finale et de tester plus en profondeur, dans le cadre de cette procédure, la capacité à interconnecter diverses compétences dans des situations pratiques.

3. Utiliser des critères d'évaluation et des indicateurs

L'expérience montre que des critères d'évaluation et des indicateurs clairement formulés aident à une évaluation homogène et proche des réalités des qualifications professionnelles complexes. En l'absence de tels critères et indicateurs, le risque demeure de voir l'évaluation, et notamment les entretiens professionnels entre experts et candidats, en rester au niveau des connaissances professionnelles et des termes techniques. De plus, des critères d'évaluation et des indicateurs clairement formulés jouent également un rôle important dans la formation des experts chargés d'évaluer les prestations des candidats.

4. Évaluer les candidats de manière intersubjective, indépendante et compréhensible

L'évaluation des qualifications professionnelles complexes ne se fait jamais de manière totalement objective, sachant que les solutions sont rarement toutes justes ou toutes fausses. Les experts disposent presque toujours d'une certaine marge de manœuvre dont ils doivent se servir de manière responsable en se basant sur leur propre expertise et sur leur propre expérience dans la profession en question. Afin d'éviter toute évaluation arbitraire de la part des experts, nous exigeons que les examens professionnels se déroulent dans les conditions suivantes :

- Les experts sont toujours deux pour évaluer les prestations des candidats et ils se mettent d'accord sur une évaluation commune (intersubjectivité).
- Le déroulement des examens oraux et pratiques est consigné par écrit, tout comme les observations des experts (justification, traçabilité).
- Les experts sont indépendants : ils jugent les candidats par rapport à leurs prestations dans le cadre de l'examen et non pas en fonction des connaissances acquises lors des cours de préparation.
- La commission d'examen ou d'assurance de la qualité est en mesure de valider les appréciations des experts et, dans les cas limites, de justifier l'évaluation effectuée.

Par ailleurs, les examens fédéraux sont placés sous la surveillance de l'OFFT et les candidats ont la possibilité de faire examiner des décisions négatives concernant l'admission et les résultats de l'examen par le secteur du droit de l'OFFT et, en deuxième instance, par le tribunal administratif fédéral.

Tirer les enseignements des expériences de chacun et en déduire de bonnes pratiques pour tous

Les responsables de projets du secteur Formation professionnelle supérieure effectuent une centaine de visites d'examens professionnels et professionnels supérieurs chaque année et assistent aux séances d'attribution des notes par les commissions d'examen et d'assurance de la qualité. Nous constatons que les procédures d'examen sont le plus souvent très bien conçues et qu'elles se prêtent tout à fait, selon nous, à une évaluation fiable des qualifications professionnelles complexes. Malheureusement, nous sommes également obligés de constater que les différents organes responsables des examens, experts compris, échangent peu entre eux et qu'ils ont par conséquent rarement l'occasion d'apprendre les uns des autres.

C'est la raison pour laquelle le secteur Formation professionnelle supérieure a décidé de proposer à partir de 2009 des ateliers afin de favoriser le partage d'expériences entre les organes responsables des examens. Chaque atelier sera consacré à une procédure d'examen particulière et se décomposera en deux parties : présentation d'aspects concrets de l'examen par les organes responsables et discussion sur l'adéquation de ces aspects pour l'évaluation des qualifications professionnelles complexes.

Le but de ces ateliers est de mettre en commun les expériences de chacun afin que tous puissent en tirer parti et d'encourager la mise en place de bonnes pratiques dans le domaine des examens fédéraux. Nous essaierons d'établir un compte rendu des principaux résultats de ces ateliers et de les communiquer à tous les organes responsables des examens.

Le premier de ces ateliers aura lieu le 22 avril et s'intitulera « Examen final : travaux de projet et de diplôme ». Il est déjà complet. D'autres ateliers portant sur d'autres aspects sont prévus pour les mois de juin, septembre et novembre de cette année. Les organes responsables des examens seront prévenus par courriel en temps voulu.

Berne, le 31 mars 2009

Martin Stalder

Leiter Ressort Höhere Berufsbildung

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD
Bundesamt für Berufsbildung und Technologie BBT

Effingerstrasse 27, 3003 Bern
Telefon ++41 (0)31 323 75 67
Mobile ++41 (0)76 322 56 48
Fax ++41 (0)31 323 75 74

[<mailto:martin.stalder@bbt.admin.ch>](mailto:martin.stalder@bbt.admin.ch)
www.bbt.admin.ch